

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine LORENZI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Claude DAUMERGUE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Jean-Marc BENZI - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Gérard PEPE - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Gérard SBRAGIA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Maxime TOMMASINI représenté par Jacqueline MAURIC - André VARESE représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DI MECO - Martine VASSAL.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 006-2491/10/CC

**■ Programme Opérationnel FSE Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013 -
Approbation de la candidature de Marseille Provence Métropole pour poursuivre
son rôle d'organisme intermédiaire gestionnaire d'une enveloppe FSE pour le
compte des trois PLIE de son territoire sur la période 2011- 2013.**

DGSMIE 10/5557/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Élément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle de plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés.

Le territoire de la Communauté urbaine est couvert par trois PLIE associatifs :

- le PLIE MPM Est qui couvre les communes de Carnoux, Cassis, Ceyreste, Gémenos, la Ciotat et Roquefort-la-Bédoule,
- le PLIE MPM Centre qui couvre les communes d'Allauch, Marseille, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons,
- le PLIE MPM Ouest qui couvre les communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Le Rove, Marignane, Saint Victoret et Sausset-les-Pins.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté urbaine.

Conformément au règlement portant dispositions générales des fonds structurels européens (FEDER, FSE et Fonds de cohésion) et au Programme Opérationnel FSE, le gouvernement par circulaire du 13 avril 2007 a autorisé l'utilisation des subventions globales qui permettent à une autorité de gestion de déléguer à un organisme intermédiaire une partie des tâches de gestion et de contrôle pour une partie clairement identifiée d'un programme.

Les trois PLIE de MPM ont demandé et obtenu le statut d'organisme intermédiaire et ont géré leur enveloppe FSE par le biais d'une subvention globale pour la période 2008-2009.

En accord avec les trois associations PLIE et l'Etat, MPM a demandé et obtenu le statut d'organisme intermédiaire et a géré pour le compte de ces trois PLIE une subvention globale FSE pour l'année 2010.

La nécessité pour les trois PLIE, que la Communauté urbaine remplisse, pour leur compte, le rôle d'organisme intermédiaire, gestionnaire des crédits FSE a largement été démontré sur l'année 2010, c'est pourquoi, il est proposé de reconduire MPM dans ses missions d'organisme intermédiaire pour le compte des trois PLIE de son territoire pour la période 2011-2013.

**Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire premier ministre du 13 avril 2007 ;
- Le Programme Opérationnel FSE approuvé le 9 juillet 2007 ;
- L'instruction DGEFP n°2009-22 du 8 juin 2009 ;
- Le courrier du DDTEFP13 du 29 juillet 2009 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rôle de MPM en tant qu'organisme intermédiaire pour le compte des 3 PLIE de son territoire sur l'année 2010 a démontré son efficacité
- Que les associations PLIE souhaitent que MPM poursuive son rôle d'organisme intermédiaire pour la période 2011-2013

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la candidature de Marseille Provence Métropole en tant qu'organisme intermédiaire, gestionnaire des crédits du FSE, pour le compte des trois PLIE, MPM Est, Centre et Ouest, pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2 :

Est approuvé le dossier de demande de subvention globale FSE présenté par Marseille Provence Métropole pour le compte des trois PLIE, MPM Est, Centre et Ouest.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document ou convention relatif à cette décision et dans le cadre des orientations définies à procéder à toute action de mise en œuvre et d'application.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI